

Gaz : surcharges 2017 (clients résidentiels)

Dénomination			Montant tvac (c€/kWh)
Fédéral	Cotisation sur l'énergie		0,120734
	Cotisation fédérale	CREG : couverture des frais de fonctionnement de la commission de régulation de l'électricité et du gaz	0,002725
		OSP : financement des mesures sociales prévues par la loi du 4 septembre 2002 visant à confier aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies	0,014607
		CLIENTS PROTEGES : Financement du coût réel net résultant de l'application de prix maximaux pour la fourniture de gaz naturel aux clients protégés résidentiels à revenus modestes ou à situation précaire	0,040125
Wallonie	Redevance de voirie		intégrée dans tarifs de transport et de distribution
	Redevance de raccordement au réseau gazier		0,007500
TOTAL			0,185691

Dernière mise à jour

16-12-16